

ou trois plans : soit qu'il réduise le nombre des volontaires à un effectif qui permette d'entretenir l'armée dans un état d'efficacité raisonnable en faisant, comme la chose se pratique dans d'autres pays, un service de trois ou cinq ans, ou tout autre terme que les volontaires voudraient ; ou bien, il pourrait insister pour que les officiers et sous-officiers fissent l'exercice et fussent tenus dans un état d'efficacité raisonnable tous les ans, quand même il ne serait pas commode d'appeler tous les volontaires des bataillons de la campagne. Je crois aussi que nous pourrions, sans préjudice pour le service, faire une démarcation marquée entre les corps des villes et ceux de la campagne ; ils pourraient être traités d'une manière différente. Nul doute qu'il est à désirer, pour plusieurs raisons, que ces corps des villes soient maintenus, sans compter que nous pourrions être appelés à défendre nos vies et notre pays contre nos amis du sud. Il n'y a pas de doute que lorsqu'il y a de grandes cités dans lesquelles un élément plus ou moins dangereux est susceptible de se développer, il y va de leur intérêt et de celui du pays qu'il y ait dans ces grands centres un corps militaire qui soit, dans un moment critique, à la disposition des autorités civiles. Cette précaution a déjà eu, ici et ailleurs, de bons résultats.

D'après les apparences, je crois que l'honorable ministre admet implicitement qu'il ne croit pas à l'efficacité du système tel qu'il existe aujourd'hui. Si je me rends bien compte de la situation, nous essayons d'entretenir une force d'environ 40,000 hommes.

Sir ADOLPHE CARON : 37,000.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'admets que le ministre aura de graves difficultés à surmonter s'il essaie de diminuer numériquement cette force. Il n'y a aucun doute qu'il existe là une difficulté pratique, en dépit que de pareils embarras ne devraient jamais se rencontrer lorsqu'il s'agit de questions militaires. Mais qu'elle soit faible ou forte, il importe que notre force soit efficace. Revenant à ce que j'ai dit sur les campements, je sais très bien qu'il y a des campements où nos soldats volontaires font preuve d'une valeur réelle indéniable ; mais il est d'autres campements dont nous ne pouvons parler en d'aussi bons termes, et pour l'entretien desquels, si je ne suis pas mal informé, l'argent public est presque entièrement perdu. En ce qui concerne l'enseignement du tir, et l'exercice du tir à la carabine, je n'ai pas besoin de dire au ministre et je n'ai besoin de dire à personne, qui a pu être témoin du savoir-faire de nos volontaires, qu'il est impossible de former des hommes, dans l'espace de temps mis à notre disposition, et du jour au lendemain. Quoique j'accepte avec déférence toute observation relative à des questions militaires, je n'ai aucun doute que l'efficacité de toute telle force dépend, dans une grande proportion, de l'habileté de certains individus à l'exercice du tir, et cela paraît devenir un cas de plus en plus général. J'ai soulevé la question, hier soir, sous forme de question, et je crois que le gouvernement — il peut le faire maintenant — devrait sérieusement examiner s'il ne peut pas adopter l'un ou l'autre des systèmes alternatifs, s'il croit à propos de demander un subside plus considérable, si le ministre des finances et le ministre de la milice

peuvent s'entendre à ce sujet. Si, comme je le soupçonne, l'honorable ministre se trouve restreint aux faibles ressources pécuniaires dont il peut disposer en ce moment, je crois qu'il est grandement temps qu'il décide quelle ligne de conduite il va suivre : Soit qu'il augmente les subsides mis à sa disposition, en réduisant quelques-uns des autres items, nonobstant la valeur qu'ils peuvent avoir, et en réduisant le crédit relatif à certaines forces permanentes ; soit qu'il réduise le nombre du corps de milice, à tel point qu'il puisse donner une instruction convenable à tous ; ou soit qu'il essaye de réaliser le projet de maintenir la fragile organisation des officiers commissionnés et sous-officiers sur un pied d'efficacité réelle. Je ne suis pas prêt à dire de suite ce qui vaudrait le mieux à la fin, mais le mode actuel est absolument insuffisant, et nous devrions tenter un effort, pour retirer de notre argent plus d'avantage que nous n'en retirons d'après le mode suivi jusqu'à présent.

M. DENISON : Je suis heureux de voir que l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) a mis de l'eau dans son vin depuis hier soir. Sachant tout l'intérêt qu'il porte aux questions militaires, j'ai été surpris de le voir attaquer les campements comme il l'a fait, mais l'honorable député a qualifié sa critique, aujourd'hui, en disant qu'il y a "campements et campements", et en cela, il n'y a pas de doute qu'il a raison. Je ne me suis pas rendu au camp de Kingston, mais presque tous les ans, je vais camper à Niagara, et je puis attester du bon effet qu'a ce campement sur cette portion des miliciens du Canada. Au sujet de la remarque que les jours de l'entrée au camp et de la sortie du camp sont deux jours perdus, je prétends qu'elle est plus ou moins raisonnable. Il ne faut pas oublier qu'il est du devoir d'un officier d'apprendre à rallier et à congédier ses hommes. Il est également de son devoir de leur enseigner à planter leurs tentes, et c'est une partie de l'ouvrage du premier jour. C'est une partie importante de ses devoirs, et c'est une chose qui s'apprend promptement par la pratique. Les mêmes observations peuvent s'appliquer à l'enlèvement des tentes, qui forme également partie de ses devoirs. Après quelques jours de pratique, on s'étonne de voir combien les hommes ont profité, et comme l'ouvrage se fait rapidement et efficacement. Ce qui avait paru si difficile d'abord, devient un jeu ensuite. En somme, les devoirs du campement, avec le peu de temps que nous avons à notre disposition, ont le plus heureux effet sur les hommes. Personnellement, je voudrais voir prolonger ce temps de seize à vingt jours ; mais avant d'essayer d'obtenir le prolongement de temps, il faut que toute la milice soit bien exercée. Quant à moi, je m'oppose fortement à la réduction de la force ; de fait, j'ai toujours cru que la force devrait être augmentée. Lorsque des localités expriment le désir de lever des bataillons ou des compagnies, le gouvernement devrait leur en donner l'autorisation, parce que nous ne pouvons espérer avoir une organisation trop large, parce que si nous avions des difficultés avec nos voisins du sud, comme l'a mentionné l'autre soir l'honorable député de Perth-sud (M. Trow), nous n'aurions jamais trop de force sur pied. Il serait alors nécessaire d'avoir un nombre considérable d'officiers formés, et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé, l'autre jour, que si nous pouvions greffer sur l'organisation actuelle une organisation quelconque du genre de celle que